

Déclaration suite à la conférence de presse du Conseil fédéral du 19 juin 2020

Campagne « Nuit de la Lumière » - une industrie se rend visible.

(en complément au communiqué de presse du 18 juin 2020, disponible sur www.nightoflight.ch/downloads/)

Le 19 juin, le Conseil fédéral a annoncé un nouvel assouplissement des restrictions :

« Les manifestations et rassemblements jusqu'à 1.000 personnes sont à nouveau autorisés. **Toutefois, le traçage des contacts doit toujours être possible. Les organisateurs devront s'assurer que le nombre maximal de personnes à contacter ne dépasse pas 300, par exemple en divisant l'espace en différents secteurs. Les cantons pourront abaisser ce plafond.** Les grandes manifestations de plus de 1.000 personnes seront à nouveau autorisées à partir de début septembre, **pour autant que la situation épidémiologique ne se détériore pas.** Pour cela, les spectateurs devront aussi être répartis en différents secteurs. »

(Source : <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-79522.html>)

Pour le secteur de l'événementiel, il s'agit d'un signal positif et d'un pas dans la bonne direction. Toutefois, il faudra d'abord voir comment se traduisent les restrictions nouvellement communiquées. Même avec l'assouplissement actuel des réglementations, la viabilité économique des événements ne sera pas garantie dans de nombreux endroits, entre autres parce qu'il existe encore des exigences strictes, par exemple en ce qui concerne l'utilisation des capacités.

Ce qui reste donc inchangé, c'est que même avec un assouplissement potentiel supplémentaire, le secteur de l'événementiel continuera à ressentir les effets de la crise du Covid 19 pendant les mois à venir. En raison du délai de plusieurs mois entre la planification et la mise en œuvre, la normalité est encore très éloignée dans l'ensemble du secteur de l'événementiel. Il est toujours urgent de soutenir davantage l'industrie événementielle jusqu'à son fonctionnement normal (y compris par des mesures économiques, APG / travail à temps partiel).

En outre, les décisions prises aujourd'hui n'ont pas amélioré de manière significative la fiabilité de la planification. Premièrement, avec la délégation aux cantons, il y a maintenant le risque d'un paysage de conditions disparates et compliquées, et deuxièmement, par exemple, jusqu'à ce qu'un vaccin soit disponible, il y a toujours la possibilité que de nouveaux foyers locaux d'infection se produisent et qu'à la suite les événements doivent être annulés à court terme. Dans ces circonstances, il existe encore une grande incertitude quant à la planification d'événements de plus grande ampleur.